

rellement son esprit et son cœur vers ceux qui ont déjà paru au Tribunal du souverain Juge.

Avocat des trépassés auprès de Dieu, il a mission de s'intéresser à leur cause jusqu'à ce qu'il les ait placés, à force de prières et d'expiations, dans les bras de Marie libératrice.

Il est le premier à entendre l'appel touchant des cloches, le premier à diriger les voix suppliantes des fidèles accourus pour implorer la miséricorde du Seigneur.

Mandataire régulier de Dieu ici-bas, il doit se tenir en rapport constant avec lui. Jadis Moïse seul s'approchait de Jéhovah sur la montagne du Sinaï et se faisait l'interprète de tout le peuple. Le Seigneur se manifestait alors à son représentant, lui ordonnait de communiquer ses ordres aux Hébreux et de les sanctifier.

Dans la nouvelle alliance, le sacerdoce élève le prêtre au-dessus des fidèles, le place sur la sainte montagne, tout près de Dieu, et lui confère un pouvoir direct sur les vivants, par le sacrement de Pénitence, indirect sur les défunts, par le gain et l'application des indulgences.

L'apôtre saint Paul dit de Jésus-Christ qu'il est sans cesse occupé à intercéder pour nous, *semper vivens ad interpellandum pro nobis*. A ce titre encore, le prêtre est un autre Jésus-Christ, et parce que les besoins des âmes ne se terminent pas avec la vie présente, toujours et sans cesse il intercède pour elles. Son ardente charité le porte de préférence vers les délaissés du Purgatoire. Il exploite en leur faveur les trésors de satisfaction que renferment les prières liturgiques, les spaumes de la pénitance, le chapelet, les pieuses invocations.

Véritablement il est, comme Moïse, un médiateur en relation continue avec la justice et la miséricorde divine.

Au jour de l'Ordination, l'Évêque déclare qu'il appartient au nouveau prêtre de présider et de bénir, — par conséquent de veiller attentivement sur les fidèles qui lui seront confiés et de leur faire du bien. — Le Pontife ajoute : Recevez le pouvoir d'offrir le Saint Sacrifice à Dieu et de célébrer la messe pour les vivants et pour les morts.

Quotidiennement le ministre de la sainte Eucharistie, au nom et par la propre vertu du Christ, prononce les paroles sacramen-